

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 118 Subventions (18.300 euros) et conventions à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif « Génération Jeux Olympiques ».

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5800 euros est attribuée à l'association pour la gestion d'espaces temporaires - AGETA (89541) pour une action « Prévention de la délinquance – SPORTS à Belleville » (2019_09302). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association Basket Paris 14 (184398) pour une action « Du sport et du soutien scolaire : des vacances réussies pour la jeunesse du 14ème arrondissement » (2019_03029). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association Études et Chantiers d'Ile-de-France (111181) pour une action « Atelier Chantier Itinérant Paris Porte de Vanves » (2019_02945). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association Fondation Jeunesse Feu Vert (226) pour une action « Paris Londres à vélo » (2019_09303). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 18 300 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provision pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO